



Alter Alsace Energies est une association de droit local, œuvrant depuis plus de 45 ans pour une Alsace à énergie 100% renouvelable. Issue de l'engagement de citoyens pour des projets d'énergie renouvelable, l'association mobilise aujourd'hui bénévoles et salariés pour sensibiliser et accompagner tous les publics (particuliers, scolaires, collectivités, associations, entreprises) pour réduire leur consommation d'énergie et produire de l'énergie renouvelable.

Contact : ALTER ALSACE
ENERGIES

4, rue Foch
68460 Lutterbach
T +33 0389500620
Site Internet : www.alteralsace.org

Le point de vue

D'Alter Alsace Energies sur le projet de technocentre.

EN BREF.

A l'heure où les efforts devraient être réservés à la transition énergétique, il est prématuré de planifier et d'investir autant de ressources énergétiques et financières dans un projet "industriel" sans réelle phase expérimentale qui aurait pu livrer des conclusions scientifiques !

Alter Alsace préconise dès lors dans une première phase, **un projet expérimental, réellement scientifique et réellement concerté avec l'ensemble des acteurs.**

En l'état de l'art, et ce jusqu'à ce que des méthodes scientifiquement contrôlées et transparentes aient été développées, Alter Alsace Energies se prononce **contre le démantèlement complet des centrales nucléaires** et par conséquent, contre le projet généralisé de retraitement des aciers irradiés.

Alter Alsace Energies **préconise le démantèlement partiel des centrales nucléaires**, avec le maintien sur site des déchets issus du découpage des parties radioactives (déchets TFA, FA, MA) et **la sanctuarisation du bâtiment réacteur**. Les métaux très faiblement, faiblement et moyennement radioactifs seraient stockés dans le bâtiment réacteur qui pourrait servir de sarcophage et une surveillance du site dans la durée serait à organiser.

Le projet devrait être réellement exemplaire, non seulement dans son aspect scientifique, mais aussi dans sa transparence durable sur la question de la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement, dans sa concertation et dans son inscription dans une transition énergétique qu'Alter Alsace veut à 100% renouvelable en Alsace d'ici 2050.



Choix du site

Alter Alsace se prononce contre ce projet de fonderie de métaux radioactifs pour différentes raisons évidentes quant à la sécurité des personnes et de l'environnement.

Tout d'abord le choix du lieu est totalement incompatible avec ce projet pour trois raisons essentielles :

Risque hydrologique : le site prévu pour l'implantation de cette fonderie est situé dans une zone sismique, sur la plus grande nappe phréatique d'Europe, déjà durement éprouvée par les pollutions (PFAS, TFA, pesticides, Stocamine, nitrates, ...) pratiquement affleurante à cet endroit et sans protection contre d'éventuelles infiltrations d'effluents liquides dangereux et radioactifs, entre le Grand Canal d'Alsace qui surplombe le site de plus de 8 mètres dont il n'est pas prouvé que la digue résisterait aux tremblements de terre et le Rhin.

Proximité avec l'Allemagne et la Suisse : ce site est situé à quelques kilomètres d'une zone très peuplée en Allemagne et en Suisse, qui se trouve sous le vent avec le risque de retombées de pollutions atmosphériques (gaz et poussières radioactifs issus des fours). On connaît depuis longtemps la dissémination des dioxines et des furanes dans les zones habitées et les prairies, dioxines que l'on retrouve ensuite entre autres dans le lait. On imposerait aux Allemands et aux Suisses un choix auquel ils ne pourraient pas s'opposer et qui porterait atteinte à l'amitié franco-allemande et franco-suisse.

Transports : le site choisi est complètement excentré par rapport aux producteurs français de déchets radioactifs (les 19 centrales nucléaires françaises situées à 300 à 800 km par la route et les déchets radioactifs d'Orano situés au Tricastin, principal pourvoyeur de déchets TFA : 130.000 tonnes sur les 490.000 tonnes de TFA français actuellement à 600 km par la route la plus directe). Pour les déchets de provenance étrangère, il n'y a aucune information concernant la logistique. Les transports emprunteraient des routes et des voies fluviales (soumises aux aléas du réchauffement climatique, niveau et débit) et maritimes et comporteraient

des déchets TFA mais aussi FA et MA, beaucoup plus radioactifs, augmentant ainsi les risques de pollutions radioactives et d'accidents sur leurs parcours.

De plus, à l'heure où nous devons réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre - dont le CO₂ -, cette implantation complètement excentrée par rapport aux sites des centrales nucléaires est contraire à la logique de réduction des émissions de CO₂.

Dissémination : pertes et dispersion de radioactivité

Contexte :

Lors du débat, EDF n'a pas voulu communiquer le bilan quantitatif de radioactivité des flux entrants et sortants, ce qui est inacceptable. Le fond du débat est bien la radioactivité. Comment contribuer à sa maîtrise, sans en connaître ses quantités et sa nature (alpha, beta et gamma) ? Les risques de dissémination sont directement liés à son volume et ceci aussi à tous les stades du processus nucléaire.

Dissémination :

Ce projet disséminerait de la radioactivité aux différentes étapes du processus

Logistique : pertes dans les dépôts nucléaires France et à l'étranger, pertes dans les transports par différents moyens, lors du recyclage sur site, lors du retour en dépôts nucléaires en France et à l'étranger de sous-produits enrichis en radioactivité.

Les process utilisés sur site : lors du déco upage et du tri des matières entrantes puis lors de la fusion et du traitement en phase liquide ; refroidissement, conditionnement et stockage, etc. ; impacts eau air-sol et déchets de production (consommables de production, outillages dont creusets, équipements de protection, filtres, etc.) ; déconstruction future de l'installation elle-même.

Ces deux étapes induiraient nécessairement une dissémination INEVITABLE. Celle-ci dépendrait cependant, comme pour tous les processus industriels, des incidents et accidents.

Le contrôle de circulation du produit lui-même (acier) : 17 000t/an (85% en poids des matières entrantes) que la profession attend, selon des interventions en cours du débat public. Il s'agit là d'une dissémination VOLONTAIRE de radioactivité due à diverses activités nucléaires civiles et militaires (déchets venant du CEA et de l'étranger) et IRREVERSIBLE. EDF n'a fait aucun effort pour proposer de contrôler et orienter la valorisation des métaux vers des usages sans dangers pour le vivant. Ils se cachent derrière l'affirmation que ce seront des métaux conventionnels pour s'affranchir de toute responsabilité sur la dissémination de la radioactivité.

Risques liés à la maîtrise insuffisante de la contamination interne des lingots :

en l'état actuel des connaissances scientifiques, le procédé de fusion à l'arc (ou par induction) ne conduit pas de manière sélective totale ni suffisante à la séparation physique affirmée par EDF des éléments radioactifs dans le laitier par rapport au bain métallique liquide. En effet, ce n'est pas le caractère radioactif ou non d'un atome métallique du bain qui le dirige vers le laitier mais les propriétés physiques (masse du noyau atomique) et chimique (potentiel d'oxydo-réduction, densité des oxydes formés) de l'atome. Le cobalt 60 en particulier ne se dépose que très peu dans le laitier. Les isotopes radioactifs du fer non plus ; le cobalt et le nickel sont plus lourds que le fer, etc.

Risques liés à l'insuffisance du contrôle de l'activité des lingots en continu ou par échantillons : aucune mesure externe d'émission radioactive (gamma, bêta, alpha) ne permet de connaître précisément l'existence et la répartition interne d'éléments radioactifs dans la masse d'un lingot.

Contrôle du site

Ce projet ne comporte aucun volet de contrôle et d'information.

EDF nous imposerait une classification du site en ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement) au lieu d'une INB (Installation Nucléaire de Base) alors qu'elle ne pourra pas déterminer le facteur Q qui est fonction de la quantité de radioactivité présente à chaque

instant sur le site, pour chaque radioélément présent. Ce facteur Q permet ensuite en fonction de sa valeur de classer le site comme une ICPE plutôt qu'une INB.

Assurance (transport et exploitation du site)

Aucune évocation de la prise en compte du risque assurantiel lié à une dissémination radioactive due à un accident durant les transports ou un dysfonctionnement du technocentre libérant des éléments radioactifs.

Il y a obligation d'une souscription d'une assurance pour couvrir ces risques. C'est donc l'Etat qui est censé couvrir les risques.

Concernant la classification ICPE, le contrôle des sites est assuré par la DREAL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, qui n'est pas spécialisée sur les questions de radioactivité et notoirement en sous-effectif. La conséquence sera donc évidemment un contrôle insuffisant de l'installation, alors qu'EDF aurait pu proposer de mettre en place une équipe dédiée de la DREAL avec compétences nucléaires uniquement pour ce projet ou charger l'ASNR (Autorité de Surveillance Nucléaire et de Radioprotection) de le faire avec la DREAL.

De même, EDF ne propose aucune méthode d'information des populations, comme par exemple la mise en place d'une commission locale d'information et de surveillance identique à celles des centres nucléaires de production d'électricité CNPE français.

On voit tout l'intérêt pour EDF de forcer le classement du site en ICPE pour éviter toutes les obligations de la classification INB et notamment le contrôle par l'ASNR et la constitution d'une CLIS augmentant ainsi les risques de dysfonctionnement et de dispersion de radioactivité.

COMPENSATION

Concernant la consommation du site, évaluée à 60 GWh/an, EDF aurait pu proposer une compensation par le financement de parcs éolien (30 ha de panneaux photovoltaïques produisent en Alsace au moins 60 GWh et de

centrales photovoltaïques) de manière à assurer une production annuelle équivalente afin de ne pas grever les efforts pour atteindre **l'objectif d'une Alsace 100% ENR.**

Cette consommation pourrait alors être compensée par des projets d'énergies renouvelables avec **une gouvernance citoyenne (collectivités et habitants).** Cette consommation électrique est-elle utile, prioritaire, au regard des besoins en électricité pour l'électrification des transports ? L'énergie consommée rapportée à la faible production d'acier nucléaire TFA recyclée est-elle justifiée en termes de réduction de gaz à effet de serre, de coûts d'investissement, de fonctionnement, de démantèlement, de déchets et d'effluents radioactifs produits par le Technocentre ? **Si on se place dans la perspective du non-renouvellement du parc nucléaire (EPR2) et de la prolongation du parc nucléaire actuel en toute sécurité (suivant l'état de son vieillissement), le recyclage d'aciers TFA et FMA ne présente aucune justification économique.** L'investissement prévu devrait être consacré plutôt à la sobriété énergétique et au déploiement des systèmes énergétiques renouvelables (électrique et thermique), aux réseaux de distribution électrique et aux réseaux de chaleur et de froid, aux dispositifs de flexibilité, etc. Indispensables à la transition énergétique du Haut-Rhin et à l'élimination rapide des émissions de gaz à effet de serre.

CONCLUSION

La production, le recyclage et la distribution de l'acier sont mondialisés, la dissémination est et sera de plus en plus mondialisée aussi (dans tous les pays qui démantèlent leur parc nucléaire). Il y aura alors des dilutions successives sur une part des métaux mais également et inévitablement, il y aura sur d'autres lots, des effets cumulatifs par concentration successive de radioactivité. Ce point n'a pas été abordé dans le débat.

Avec la construction de ce technocentre, ce serait la première fois en France, que de la radioactivité sortirait de la filière nucléaire, volontairement et légalement à la faveur d'une dérogation au code de la santé.

Pour toutes ces raisons, notre association Alter Alsace Energies juge que ce projet n'est pas acceptable en l'état.

